

**PROJET DE CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN /
MINE ET ENVIRONNEMENT MINIER
(CEA / MEM)**

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2017

La mission s'est déroulée du 13 au 16 février 2018

Supervisé par

Le comité d'audit interne

L'équipe d'audit interne était composée de :

M. DJEHA K. Josué (chef de mission)

M. ADOU Arsène (auditeur)

RAPPORT D'AUDIT INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2017

Monsieur le Directeur Général,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 sur la gestion financière et la passation des marchés du budget concernant le projet CEA / MEM.

Conformément à la Charte d'audit interne du projet CEA/MEM, le présent rapport a été soumis au comité d'audit interne pour examen.

D'un point de vue organisationnel, l'équipe de l'audit interne déclare être indépendante de la gestion financière et la passation des marchés du projet CEA/ MEM sur l'exercice 2017.

Les travaux d'audit ont été axés principalement sur la mission d'assurance.

Le champ de ces travaux incluait l'examen des documents de passation de marchés et de gestion financière. L'audit a été planifié et mis en œuvre dans les délais prévus.

Nous avons par ailleurs, effectué cette mission d'audit selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et au Code de déontologie établis par l'Institut des auditeurs internes (IIA), en tenant aussi compte des dispositions de la Charte d'audit interne du projet CEA / MEM.

Cette mission d'assurance avait pour objectif les actions suivantes :

- veiller au bon fonctionnement de la gestion financière,
- évaluer la gestion financière du budget,
- évaluer la passation des marchés ;
- et formuler des recommandations nécessaires à l'optimisation du processus de gestion financière et de passation des marchés

L'objectif de cet audit était principalement d'évaluer la passation des marchés et formuler les recommandations nécessaires à l'optimisation du processus.

1) Consultation de Fournisseurs à l'échelle Nationale (CFN)

Il existe un marché de type Consultation de Fournisseurs à l'échelle Nationale (CFN).

Celui-ci est un marché pour les dépenses d'un montant inférieur à 50 millions de F CFA. Il est autorisé par la banque mondiale et le visa de la Direction des Marchés Publique (DMP) n'est pas nécessaire, seul le visa du Contrôleur Budgétaire (CB) fait foi.

Ce type de marché n'a pas été décrit dans le manuel de procédure. Cependant des marchés ont été engagés sous cette catégorie. Le manuel doit être amandé par d'autres procédures notamment la Consultation de Fournisseurs à l'échelle Nationale (CFN).

2) La lettre de marché d'acquisition de fourniture de carburant

L'examen a révélé que la lettre de marché pour l'acquisition de fourniture de carburant transmis au Directeur Financier (DF) depuis le 20 novembre 2017, n'est pas retourné au service de passation de marché du projet CEA/MEM avec les visas du Directeur Général de l'INP-HB, du contrôleur budgétaire et du Directeur Général de VIVO Energy. Il a été recommandé à l'audité de rencontrer les responsables pour récupérer les dossiers signés et les archiver.

3) Le marché d'acquisition de logiciel TOM PRO

Concernant le marché d'acquisition du logiciel TOM PRO, l'examen a révélé une insuffisance de documents dans le classeur du marché. Il s'agit du contrat, des termes de référence, de l'avis de non-objection de la banque, de l'avis de sollicitation de proposition, de l'évaluation des propositions, de la notification d'attribution, de l'approbation du rapport du consultant et la lettre d'invitation.

marché n'est pas encore retournée au service de passation de marché avec le visas du contrôleur budgétaire et du Directeur Général de l'INP-HB et les factures ne sont pas disponibles. Il a été recommandé à l'audité de rencontrer les responsables concernés pour récupérer les documents visés.

D'une manière générale, quelques problèmes ont été constatés sur la procédure de passation des marchés. Bien que le service ait pris des mesures pour résoudre ces problèmes, il serait trop tôt pour fournir l'assurance que les risques sont gérés de manière appropriée.

II) La gestion financière

L'objectif de cet audit était principalement d'évaluer la gestion financière du budget et formuler les recommandations nécessaires à l'optimisation du processus.

A) La gestion comptable

1) Les Demandes de Remboursements de Fonds (DRF) à établir

L'examen a révélé des manques de pièces justificatives. Ces déficiences sont un risque de non-conformité dans la justification du montant inscrit dans ce compte.

Il a été recommandé que le responsable retrouve les pièces justificatives manquantes et établisse des états de dépenses mois par mois et un état récapitulatif de l'année 2017 pour les demandes de remboursement des fonds.

2) La subvention à recevoir - d'exploitation

Concernant le compte IDA – Subvention à recevoir – exploitation carburant COPIL, l'examen a mis en évidence des manques de pièces justificatives pour les dépenses de carburant COPIL pour un montant de 1 063 000 F CFA.

Le responsable a indiqué que les pièces justificatives sont à l'Agence Comptable.

3) Les préfinancement INP-HB

Concernant ce compte, l'examen a mis en évidence des manques de pièces justificatives pour les dépenses suivantes :

Facture MKART pour COPIL	: 6 000 000
Facture Hôtel Président Yamoussoukro	: 3 000 000
Facture Restaurant les Perles	: 2 000 000
Facture Resto-plus pour COPIL	: 2 000 000
Facture Hôtel Belle Côte pour COPIL	: 455 000
Facture OCAR Agence pour COPIL	: 720 000
Achat carburant pour COPIL	: 1 063 000
Total	= 15 238 000 F CFA

Le responsable a indiqué que les pièces justificatives sont à l'Agence Comptable Principale.

Il a été recommandé que le responsable ait une copie desdites pièces justificatives dans ses archives.

4) La CNPS

L'examen a révélé des manques de déclaration CNPS.

Il a été recommandé au responsable de prendre toutes les dispositions nécessaires pour rendre effectif la déclaration du personnel à la CNPS et de s'assurer auprès de l'ACP de l'effectivité des règlements des cotisations dues.

5) La rémunération due - personnel

L'examen a révélé qu'il n'existe pas de bulletins de paie pour les salaires versés.

Il a été recommandé au responsable d'établir les bulletins de paie et le livre de paie y afférent

Concernant la gestion budgétaire, l'examen a révélé des écarts négatifs non négligeables entre les prévisions et les réalisations. Ce sont :

C3020301/Chapitre 633200 :..... - 16 320 000

Prise en charge global de toutes les bourses sur PTBA

C4010603/Chapitre 213100 : - 571 025

Dotation insuffisant pour le salaire du comptable

C4010701Chapitre 604210 :.....- 1 062 150

Paieement par avance de carburant par l'INPHB pour le CEA.

C4011601/Chapitre 631800 :... -35 799

Pas de dotation prévue pour les frais bancaires

TOTAL = - 17 988 974 F CFA

Ces écarts négatifs traduisent la non-conformité à la règle de gestion du projet CEA.

Il est recommandé au responsable de veiller au respect des lignes budgétaires et pour toutes modifications de se référer aux règles de gestion du projet CEA telles que mentionnées dans le manuel de procédures.

Conclusion :

D'une manière générale, des problèmes ont été constatés sur la procédure de gestion financière. Bien que le responsable ait promis de prendre des mesures pour résoudre ces problèmes, il serait trop tôt pour fournir l'assurance que les risques sont gérés de manière appropriée.

Les résultats des travaux d'audit menés au cours de la période visée dans le présent rapport ont montré que, de manière générale, les procédures internes sont établies et fonctionnent, mais qu'ils nécessitent des améliorations dans certains domaines.

L'audit interne va assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées, si nécessaire.

Le rapporteur et chef de mission



DJEHA Kouadjalain Josué